

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	14

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2022

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

Le dix-neuf février deux-mille vingt-deux à 9h30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :
11 Février 2022
Date d'affichage :
11 Février 2022

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, RIFFET Michel, BOULE Annie, CAVROS Henri, ESPOSITO Laetitia, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique
Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty
Madame CHEVALIER Christine qui a donné pouvoir à Monsieur LUKUNGA Joseph
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia
Monsieur ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel
Madame HAMARD Angèle

Secrétaire de séance : Monsieur TRABELSI Daniel
Date de convocation : 11 Février 2022
Date d'affichage : 11 Février 2022

OBJET : Remboursement aux Familles

Afin de permettre la régularisation de situation à des familles, à savoir le remboursement de services scolaires (avoirs de familles ayant déménagé et passages en 6^{ème})

Famille A : 12,15 €
Famille C : 4,05 €
Famille L : 73,45 €
Famille S : 23,35 €
Famille SO : 85,05 €
Famille Z : 29,55 €

Pour un total de 227,60 € à rembourser aux différentes familles
Monsieur le Maire demande au Conseil, Municipal de l'autoriser à rembourser ces sommes aux familles concernées.

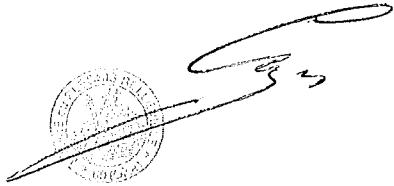
Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20220219-2022-14-DE
Date de télétransmission : 25/02/2022
Date de réception préfecture : 25/02/2022

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le remboursement aux familles concernées.

Fait et délibéré le 19 Février 2022,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, D. SMAGUINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SMAGUINE", is written over a circular official stamp. The stamp contains text in a circular arrangement, likely a municipal or administrative emblem, though the specific text is not clearly legible. The signature is written in a cursive, flowing style.

